

PUBLICATION LE 07 avril 2025

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE PRESSE

Cet avis sera transmis par courriel automatiquement aux supports de presse choisis, soit :  
Nouvelle République - Ed. Indre - version Intégrale


AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**DÉPARTEMENT DE L'INDRE**

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental  
Place de la Victoire et des Alliés  
SMGP  
BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX  
Tél : 02 54 08 37 63  
SIRET 22360001600016



 [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non

**Objet** **MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE ET COORDINATION  
SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (SPS) POUR LA  
RECONSTRUCTION DES BATIMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE  
L'ADMINISTRATION AU COLLEGE LES SABLONS A BUZANCAIS - 2  
LOTS**

**Référence** PA-2025-063 et 064

**Type de marché** Services

**Mode** Procédure adaptée ouverte

**Technique d'achat** Sans objet

**Lieu d'exécution principal** 36500 Buzançais

**Durée** 42 mois

**Description** Estimation prévisionnelle des travaux : 17 000 000 € TTC. A titre indicatif, les prestations débiteront vers le 15/09/2025.

**Forme** Prestation divisée en lots : Oui  
Les variantes sont exigées : Non

<b>Lots</b>	<b>Libellé</b>	<b>Estimé € HT</b>
N° 1	Mission de contrôle technique Description : la mission de contrôle technique porte sur une opération de construction neuve et comprendra la mission de base L complétée par les missions suivantes : L - S- PS - P1 - F - TH - ATT - Hand - ATT-HAND - LE - SEI - Vi Lieu d'exécution : 36500 Buzançais	
N° 2	Mission SPS niveau 1 Lieu d'exécution : 36500 Buzançais	

**Conditions de participation**

Critères de participation : renvoi au R.C.

**Marché réservé** : Non

Réduction du nombre de candidats : Non  
La consultation comporte des tranches : Non  
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui  
Visite obligatoire : Oui  
Les candidats devront obligatoirement procéder à une visite des lieux d'exécution.

**Critères d'attribution** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
80 % : Prix  
20 % : Valeur technique de l'offre

**Renseignements** [Correspondre avec l'Acheteur administratifs](#)

service des Marchés  
Tél : 02 54 08 37 56

**Documents**

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

**Offres**

Remise des offres le **07/05/25 à 17h00** au plus tard.

**Dépôt**

- Déposer un Pli dématérialisé

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

**Renseignements complémentaires**

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour obtenir des informations complémentaires, les candidats devront faire une demande écrite via la plateforme

Point de contact (copie de sauvegarde, problèmes d'accès...) :

DGARTPE : tél : 02 54 08 37 52-54-55-56

Financement sur les crédits inscrits aux budgets départementaux.

Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture par la collectivité ou son représentant.

Groupement solidaire ou conjoint.

Dans ce dernier cas, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.

**Procédures de recours**

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif, 2 cours Bugeaud CS 40410 87011Limoges cédex

Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160

adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr

**Introduction des recours**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)

- Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)

- Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

- Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).

- Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

- Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

Envoi le 07/04/25 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : Nouvelle République - Ed. Indre